



Dotation budgétaire 2025 Ecole Thomas PESQUET

143 enfants - 6 classes

Les dotations scolaires et participation aux projets sont désormais attribuées en année civile et ne feront plus l'objet de report. Par ailleurs, à compter du 1^{er} janvier 2025, les devis édités sur l'année civile en cours mais dont la réalisation est sur l'année N+1 seront déduits du budget de l'année suivante (ex : un devis pour un spectacle signé en septembre 2025 mais dont le spectacle est en février 2026 sera pris sur les crédits 2026).

La date limite des commandes est fixée au 15 novembre de l'année en cours (pas de commandes entre le 15 novembre et le 31 décembre).

Fournitures scolaires (54€ par enfant) : 7 722€
Transports scolaires (550€ par classe) : 3 300€
Participation aux projets culturels ou sportifs (sans participation obligatoire de la coopérative-400€ par classe) : 2 400€
Petit équipement (90€ par classe) : 540€
Total budget fonctionnement 2025 : 13 962 €

Les demandes d'investissement seront soumises à l'avis de la commission enfance.

La commune offre par ailleurs un concours ponctuel aux écoles et à leur coopérative dans le cadre des projets que les équipes pédagogiques souhaitent mener :

- ☐ Participation aux projets de classes de découverte, si réalisées :

Jusqu'à 30 € par enfant et par an. Cette dotation pourrait être ajustée au cas par cas pour satisfaire aux conditions de participation minimale requises par des co financeurs (Département de l'Eure).